

Aux organisateurs de projets d'intégration des personnes migrantes financés par la Confédération et/ou le canton

Aux répondants communaux en matière d'intégration des personnes migrantes

Notre réf. STI/

Date Janvier 2025

Mémento pour la rédaction du rapport final des projets d'intégration soutenus en 2024

Madame, Monsieur,

Nous espérons que 2024 a permis une excellente réalisation de vos projets en matière d'intégration des personnes migrantes. Nous vous adressons nos remerciements pour votre implication en faveur de la politique d'intégration valaisanne.

Comme chaque année, nous vous demandons de remplir et de nous retourner le rapport ci-joint qui nous fournira les informations utiles pour le développement cohérent de la politique d'intégration.

Pour rappel, le versement du solde des 20% restants des subventions dépend notamment de la bonne réception de ce rapport. Il est également nécessaire, **pour les projets concernant les cours de langue, la petite enfance, les projets parents-enfants et les projets de soutien scolaire**, de fournir un rapport contenant des données quantitatives. Vous trouverez le formulaire correspondant en annexe. **Veillez prendre note que ce document a été mis à jour : la forme a changé et nous avons ajouté de nouveaux publics cibles. Merci donc d'utiliser cette nouvelle version.** Les cours de même typologie (= même contenu, niveau, nombre de leçons et durée des cours) peuvent être regroupés dans une même colonne, en spécifiant le nombre total de cours concernés (*p. ex. 3 cours de français, niveau A1*). Toutes les autres mesures sont à indiquer séparément. Ces données nous permettent de mieux identifier les publics cibles atteints et également de remplir notre obligation de reporter ces données au Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM).

Concernant les décomptes budgétaires, si le décompte financier du projet présente un bénéfice ou si le projet n'a pas eu lieu, ou partiellement eu lieu :

- Le BCI peut revoir à la baisse le montant du financement initialement accordé ;
- Le solde restant de 20% peut ne pas être versé ou n'être versé que partiellement ;
- Un remboursement, total ou partiel, des sommes déjà versées peut être exigé.

Nous vous recommandons donc de remplir de manière complète et précise les formules de rapport et décompte afin que le versement du solde des subventions 2024 puisse se faire dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de se référer précisément aux activités réalisées, en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle, de justifier les adaptations et d'expliquer l'utilisation faite de la subvention attribuée.

Vous trouvez en annexe les documents à remplir, soit :

- Rapport final pour l'année de contribution 2024 avec formule de décompte
- **Données quantitatives : attention, il s'agit d'un nouveau document !**

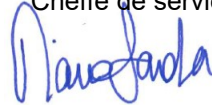
Nous rappelons que le SPM finance les cours de français uniquement pour les personnes en séjour durable. S'agissant des prestations destinées aux personnes du domaine de l'asile, elles doivent faire l'objet d'un accord concernant les modalités de prise en charge des frais entre l'organisateur et l'Office de l'Asile (OASI).

Nous vous remercions de nous remettre vos rapports et décomptes des projets 2024 pour le **28 février 2025** au plus tard.

Le bureau cantonal de l'intégration ainsi que les délégué-e-s à l'intégration se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.

En vous remercions encore une fois pour votre précieuse collaboration dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sandra Tiano
Cheffe de service



Annexes ment.
Copie aux délégué-e-s à l'intégration